

Aide financière pour des services de consultation liés aux préjudices causés par l'homophobie et la transphobie au sein de L'Église presbytérienne au Canada

Contexte

L'Église presbytérienne au Canada a adopté le rapport final du comité Rainbow Communion en 2021. Le rapport se fonde sur le récit de 139 personnes qui ont fait part de leurs expériences en matière de préjudices liés à l'homophobie, à l'hypocrisie, à la transphobie et à l'hétérosexisme au sein de l'Église. En reconnaissance des torts causés par l'Église, des fonds ont été prévus pour fournir une aide financière pour faciliter l'accès à des services de consultation ou de psychothérapie afin de contribuer à appuyer la guérison.

Le présent document inclut des renseignements sur l'admissibilité au financement et sur l'administration des fonds.

Si vous souhaitez vous renseigner sur ces fonds ou demander une aide financière, vous pouvez communiquer par téléphone ou par courrier électronique avec n'importe quel membre du comité d'examen

Carragh Erhardt

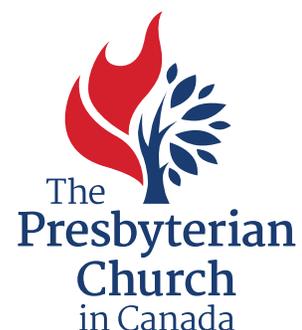
Coordonnatrice de programme, Sexualité et inclusion
cerhardt@presbyterian.ca
1-800-619-7301 poste 278

Révérénd Ian Ross-McDonald

Secrétaire général, Life and Mission Agency
imcdonald@presbyterian.ca
1-800-619-7301 poste 289

Révérénd Victor Kim

Greffier principal, Assemblée générale
vkim@presbyterian.ca
1-800-619-7301 poste 227



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

À quoi servent les fonds?

Les fonds visent à fournir une aide financière pour appuyer la prestation de services de consultation ou de psychothérapie pour ceux qui ont subi des préjudices causés par l'homophobie, l'hypocrisie, la transphobie et l'hétérosexisme au sein de l'Église presbytérienne au Canada.

Dans le contexte de ces fonds, l'Église presbytérienne au Canada peut signifier des ministères de la congrégation, des collèges, des camps, des centres de retraite et d'autres programmes affiliés à la dénomination. Dans certains cas, les gestes préjudiciables peuvent ne pas avoir posés dans une église ou un bâtiment appartenant à l'Église presbytérienne au Canada, mais avoir été perpétrés par un employé, un bénévole, un membre ou un adhérent de l'Église presbytérienne au Canada.

Les demandes de fonds visant A) à rembourser les frais engagés pour des séances de consultation ou de psychothérapie antérieures et/ou B) à défrayer le coût des séances de consultation ou de psychothérapie en cours. L'aide financière fournie par le biais de ce fonds peut être utilisée pour un éventail d'options thérapeutiques peuvent être déposées.

La thérapie de conversion est illégale au Canada et elle va à l'encontre des politiques et des croyances énoncées de l'Église presbytérienne au Canada. Ainsi, toute demande de financement visant à acquitter les frais de services qui prétendent pouvoir modifier l'orientation sexuelle ou l'identité/l'expression de genre d'une personne sera refusée.

Qui est admissible à de tels fonds?

Toute personne ayant subi des préjudices causés par l'homophobie, l'hypocrisie, la transphobie et l'hétérosexisme au sein de l'Église presbytérienne au Canada peut recevoir une aide financière.

Les personnes qui se renseignent au sujet de ce financement seront invitées à faire part de ce qu'elles ont vécu et à décrire en quoi l'homophobie ou la transphobie au sein de l'Église a eu une incidence

négative sur celles-ci. Elles n'auront pas nécessairement besoin de divulguer leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Quel est niveau de financement disponible?

Les demandes varient en fonction des besoins des candidats. Les personnes qui se renseignent au sujet du financement doivent tenir compte du tarif horaire du professionnel avec lequel elles souhaitent collaborer et du nombre de séances dont elles prévoient avoir besoin.

Qui examine les demandes de financement?

Les demandes sont examinées rapidement par un comité restreint. Il n'y a pas de date limite annuelle ou trimestrielle pour soumettre une demande. Toutes les demandes sont traitées dans la plus stricte confidentialité.

Le comité d'examen est composé de la coordonnatrice du programme, Sexualité et inclusion, du secrétaire général, Life and Mission Agency et du greffier principal, Assemblée générale.

Les travaux du comité d'examen sont confidentiels et seuls les détails pertinents sont communiqués au comité d'examen élargi. Il est possible de discuter de toute question concernant ce processus et sa composition lors d'une conversation avec l'un des membres du comité portant sur la présentation d'une demande de financement.

Que peut faire une personne qui souhaite se renseigner au sujet du financement mais qui hésite à communiquer directement avec les bureaux de la dénomination?

Toute personne ayant subi des préjudices au sein de l'Église peut éprouver de la réticence à communiquer avec le bureau national de l'Église. Dans de tels cas de figure, les personnes visées peuvent choisir de demander à une personne de confiance de communiquer avec un membre du comité d'examen en leur nom afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le processus.

Un tiers de confiance peut être un membre de la famille, un ami, un pasteur, un responsable de l'Église ou un professionnel de la santé mentale. Le comité d'examen n'exige pas d'un tiers qu'il divulgue le nom de la personne qui lui a demandé de se renseigner sur le financement.

Quels renseignements les personnes intéressées doivent-elles fournir lorsqu'elles demandent des fonds?

L'étendue des renseignements divulgués est à la discrétion de la personne qui dépose une demande de financement. Les conversations initiales couvrent généralement les éléments suivants :

- Une description générale du préjudice subi et la raison pour laquelle la personne demande l'aide d'un conseiller ou d'un psychothérapeute. La description du préjudice doit préciser en quoi les événements ont eu un impact sur la personne. Il peut ne pas être nécessaire de divulguer des noms ou des détails permettant d'identifier les autres parties en cause;
- Le montant demandé; et
- Un plan général d'utilisation des fonds. Celui-ci comprend généralement une indication à la fois du taux horaire du professionnel avec lequel la personne demandant de l'aide prévoit collaborer et une estimation de la fréquence à laquelle celle-ci prévoit consulter le conseiller ou le psychothérapeute de son choix dans le cadre de cette phase de sa guérison.

Les personnes doivent-elles être LGBTQI2+ pour recevoir des fonds? Doivent-elles divulguer leur orientation sexuelle et leur identité de genre pour être admissibles?

Le rapport de la Rainbow Communion reconnaît que les torts causés au sein de l'Église en raison de l'homophobie et de la transphobie ne se limitent pas aux préjudices subis par les personnes LGBTQI2+. Les membres de la famille de personnes LGBTQI2+ ont également déclaré se sentir isolés, réduits au silence et être la cible de commérages, de jugements et de harcèlement. De la même façon, les personnes dont on a tenu pour acquis qu'elles étaient LGBTQI2+ ont déclaré avoir fait l'objet d'une attention particulière et avoir été victimes d'homophobie et/ou de transphobie. Par voie de conséquence, tant les personnes LGBTQI2+ que les personnes hétérosexuelles cisgenres qui ont subi des préjudices en raison de l'homophobie, de la transphobie, de l'hypocrisie et de l'hétérosexisme au sein de l'Église presbytérienne au Canada peuvent se prévaloir d'un tel financement.

Les personnes intéressées doivent-elles avoir déposé une plainte en vertu de l'une des politiques de harcèlement de l'Église pour être admissibles?

Non. Ce processus est distinct de toute procédure liée à la Politique de prévention et d'intervention en matière d'abus sexuels et de harcèlement et à la Politique et procédures en matière de traitement du harcèlement au sein de l'Église de l'Église presbytérienne au Canada.

Les personnes intéressées peuvent-elles demander des fonds si elles n'ont pas déjà un conseiller?

Oui. L'aide financière peut être conservée jusqu'au début de la prestation des services de consultation.



The
**Presbyterian
Church**
in Canada

50 Wynford Drive
Toronto, Ontario M3C 1J7
1-800-619-7301
presbyterian.ca